



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 DECEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0467**

Objet : Tableau des emplois

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 52  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 22  
Pour : 64  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**17 DEC. 2024**

et publié le

**17 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 16 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Henri BAILE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que dans le cadre du développement de la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et de la soutenabilité des politiques publiques conduites, il été décidé de plusieurs créations de postes selon la répartition suivante :

- Nouvelles politiques proposées par les vice-présidents (programmées dans des délibérations cadre ou discutées en commissions mixtes dans le cadre de la préparation budgétaire 2025) ;
- Mise à niveau de l'administration pour soutenir les politiques publiques conduites sur le territoire et notamment résorber les carences identifiées dans le cadre du projet d'administration ;
- Intégration de nouveaux personnels suite à des fins de convention de gestion ou réduction de périmètres d'intervention.

Monsieur le Président précise que l'enveloppe financière allouée pour 2025 respecte le cadrage politique fixé en commission ressources et qui sera repris lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), consistant en la poursuite des objectifs annoncés sur les charges de personnel, à savoir + 2 % à périmètre constant et hors réformes gouvernementales.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits et proposés aux budgets.

Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.

DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes / MG = Moyens Généraux

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



**Emplois créés dans le cadre de nouveaux besoins ou pérennisations (évolution du tableau des emplois conformément au cadrage politique de préparation du DOB) :**

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Il est proposé la pérennisation de certains emplois non permanents, créés en 2024 pour répondre au développement de demandes politiques. L'impact budgétaire est faible et maîtrisé, les postes ayant été occupés sur l'exercice 2024.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Création	B	Grade d'assistant de conservation	TC	35h00	01/01/2025	PRINCIPAL	Pérennisation	DSG
1	Création	A	Cadre d'emplois des ingénieurs	TC	35h00	01/01/2025	PRINCIPAL	Augmentation du périmètre d'intervention suite précédents transferts ou nouveaux projets	DPST
3	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	PRINCIPAL	Augmentation du périmètre d'intervention suite précédents transferts	DPST
1	Création	B	Grade de technicien	TC	35h00	01/01/2025	PRINCIPAL	Augmentation du périmètre d'intervention suite précédents transferts ou nouveaux projets	DSI
1	Création	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	PRINCIPAL	Evolution de l'organisation. Renforcement et mise à niveau de l'administration	DFCP
1	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	TC	35h00	01/01/2025	Budget annexe de la gestion des déchets	Renforcement de l'équipe « dépôts sauvages ». Fin du déploiement des points d'apport volontaire	DGD

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emplois de recrutement.

**Emplois créés dans le cadre de la fin des conventions de gestion, réduction du périmètre de la SPL Eaux de Grenoble, et suite à l'accompagnement organisationnel de la direction de l'eau et de l'assainissement préconisant la mise à niveau des services pour soutenir les politiques publiques (évolution du tableau des emplois conformément au cadrage politique de préparation du DOB) :**

Le projet de territoire a pour ambition de consolider le service intercommunal de l'eau et l'assainissement par l'harmonisation de ses modes de gestion.

Le modèle mixte existant à l'intégration de la compétence en 2018, combinant la gestion en régie directe, les conventions de gestion ou encore les délégations de service public, touche à sa fin. Cela se traduit par la reprise progressive du territoire en régie au terme des conventions de gestion ou délégations en cours au moment du transfert de la compétence (mode de gestion privilégié à terme pour l'exercice de cette compétence).

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***



Ces évolutions de périmètre de gestion répétées et à venir, ont amené la CCLG à s'interroger sur le dimensionnement de ses effectifs ainsi que sur la structuration de son organisation. L'évaluation des besoins a été réalisée par le cabinet Espelia et a abouti à une nouvelle organisation plus efficiente s'appuyant sur la création de certains emplois (remise à niveau). Ces réorganisations se traduisent par une diminution des charges à caractère général (011) contre une augmentation des charges de personnel (012) générant une diminution des dépenses de l'ordre de 500 000 €.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Remise à niveau suite à l'étude Espelia	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Remise à niveau suite à l'étude Espelia	DEA
1	Création	A	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Remise à niveau suite à l'étude Espelia	DEA
1	Création	B	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Remise à niveau suite à l'étude Espelia	DEA
2	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Remise à niveau suite à l'étude Espelia et augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	A	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Remise à niveau suite à l'étude Espelia	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Remise à niveau suite à l'étude Espelia et augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	B/C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou des techniciens territoriaux	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Remise à niveau suite à l'étude Espelia et augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	B	Grade de technicien principal de 1ère classe	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Transfert suite à la diminution du périmètre d'intervention SPL Eaux de Grenoble	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Transfert suite à la diminution du périmètre d'intervention SPL Eaux de Grenoble	DEA

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



1	Création	C	Grade d'agent de maîtrise principal	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Transfert suite à la diminution du périmètre d'intervention SPL Eaux de Grenoble	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Transfert suite à la diminution du périmètre d'intervention SPL Eaux de Grenoble	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	EAU	Augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	B	Grade de technicien territorial	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Augmentation du périmètre d'intervention	DEA
1	Création	B	Grade de technicien territorial	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Augmentation du périmètre d'intervention	DEA
2	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	ASSAINISSEMENT	Augmentation du périmètre d'intervention	DEA

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

#### **Emplois permanents :**

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	01/01/2025	Assainissement	Recrutement sur nouveau grade	DEA
	Création	B	Grade de rédacteur						
1	Suppression	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/02/2025	EHPAD	Recrutement sur nouveau grade	DASS - EHPAD
	Création		Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	28h00	01/01/2025	Principal	Changement temps de travail	DEJP - M-A Chapareillan
	Création				35h00				
1	Suppression	A	Grade de puéricultrice	TNC	04h21	01/01/2025	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP Le Cerf-Volant
	Création				03h02				
1	Suppression	A	Grade d'assistant socio-éducatif	TNC	15h22	01/01/2025	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP Le Tacot
	Création				16h00				

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



1	Suppression	A	Grade de psychologue	TNC	17h39	01/01/2025	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP L'Envol
	Création				17h30				
1	Suppression	A	Grade d'assistant socio-éducatif	TNC	18h56	01/01/2025	Principal	Changement temps de travail	DEJP - LAEP Le Cerf-Volant
	Création				17h30				
1	Suppression	B	Grade d'éducateur des activités physiques et sportives	TC	35h00	03/01/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DSMT – Piscine Crolles
	Création	C	Grade d'opérateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe						
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise principal	TC	35h00	01/01/2025	Gestion des Déchets	Recrutement sur nouveau grade	DGD
	Création		Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	B	Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	35h00	01/01/2025	Principal	Recrutement sur nouveau grade	DCPC – MTR Pontcharra
	Création		Grade de rédacteur						
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique territorial	TNC	15h00	01/01/2025	Principal	Réorganisation des structures petite enfance	DEJP – LMA
	Création				27h30				

### **Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :**

L'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes règlementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public, pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Cadre ou Grade	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
2	Création	C	Grade d'adjoint administratif ou d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	MG
2	Création	B	Grade de rédacteur ou de technicien	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	MG
2	Création	A	Grade d'attaché ou d'ingénieur	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	MG
1	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Eau	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/01/2025	31/03/2025	Principal	DSG

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



18	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Gestion des déchets	DGD
1	Création	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/01/2025	30/06/2025	EHPAD	DASS EHPAD
3	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	EHPAD	DASS EHPAD
1	Création	B	Grade d'animateur	TNC	31h30	01/01/2025	31/12/2025	EHPAD	DASS EHPAD
4	Création	C/B	Grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe ou d'aide-soignant de classe normale ou d'agent social	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	EHPAD	DASS EHPAD
2	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	EHPAD	DASS EHPAD
1	Création	A	Grade d'attaché	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DASS
1	Création	B/C	Grade d'assistant de conservation du patrimoine ou adjoint du patrimoine	TC	35h00	01/01/2025	30/06/2025	Principal	DCPC - Musées
1	Création	C	Grade d'adjoint administratif ou d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DCPC - Espace Aragon
2	Création	B/C	Grade de rédacteur ou d'assistant de conservation ou d'adjoint du patrimoine ou d'adjoint administratif	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DCPC - MTR Pontcharra & Crolles
5	Création	B/C	Grade d'éducateur des activités physiques et sportives ou des opérateurs des activités physiques et sportives	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DSMT Piscines couvertes
2	Création	C	Grade d'adjoint administratif ou d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DSMT Piscines couvertes
1	Création	A/B	Grade d'assistant socio-éducatif ou de psychologue ou de puéricultrice ou d'éducateur de jeunes enfants ou de moniteur éducateur et intervenant familial	TNC	17h30	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
10	Création	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
3	Création	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
7	Création	B	Grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
2	Création	A	Grade d'éducateur de jeunes enfants de classe normale infirmier en soins généraux	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
4	Création	C	Grade d'adjoint d'animation territorial	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



3	Création	B	Grade d'animateur	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
1	Création	B	Grade de rédacteur territorial	TC	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DCOM

### **Emplois non permanents (Accroissement saisonnier) :**

Considérant, les besoins saisonniers d'activité du Grésivaudan se caractérisant par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (tourisme, animation, domaine périscolaire),

L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique permet aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Cadre ou Grade	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
2	Création	C	Grade d'adjoint technique	35h00	01/05/2025	31/10/2025	Principal	DPST
2	Création	C	Grade d'adjoint technique ou adjoint administratif	35h00	01/06/2025	30/09/2025	Eau et assainissement	DEA
1	Création	C	Grade d'adjoint du patrimoine	35h00	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DCPC
4	Création	C	Grade d'adjoint d'animation	101 jours d'ouverture	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
82	Création	C	Grade d'adjoint d'animation	125 jours d'ouverture	01/01/2025	31/12/2025	Principal	DEJP
5	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT
2	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT
7	Création	B/C	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques ou sportives ou des opérateurs territoriaux des activités physiques ou sportives	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT
3	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



16	Création	B/C	Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ou des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT
10	Création	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des adjoints techniques territoriaux	35h00	15/04/2025	31/10/2025	Principal	DSMT

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 DEC. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



